

## Question :

Est-ce que le franchissement d'un feu rouge ou autres comme infractions routières, par exemple dépasser la vitesse autorisée à l'intérieur ou à l'extérieur des villes, le mauvais stationnement en particulier aux heures de prière, déranger les autres pour une raison ou sans raison et autres parmi les infractions au code de la route, sont-elles interdites par la charia ou simplement détestables? Renseignez-nous, qu'Allah vous rétribue

## Réponse :

Les règles de circulation ont été établies pour l'intérêt général des musulmans, il est donc obligatoire à l'ensemble des conducteurs de les respecter; vu son intérêt pour les gens, alors que le non respect de celles-ci cause beaucoup d'accidents et de dommages aux autres. Il en découle également d'autres maux. En ce qui concerne le stationnement près des mosquées pour un temps déterminé sans que cela ne gêne personne, nous espérons qu'il n'y a pas de mal en cela, s'il plaît à Allah.

Qu'Allah nous accorde la réussite et que la prière et le salut d'Allah soient sur notre Prophète Mohammad, sa famille et ses compagnons.

Le Comité Permanent des Recherches Scientifiques et de la Délivrance des Fatwas (Al-Iftâ')

Membre	Membre	Vice-président du Comité	Président
'Abd-Allah ibn Qa`oud	`Abd-Allah ibn Ghoudayân	'Abd-Ar-Razâq Affîfî	`Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-Allah ibn Bâz

